

Position des membres d'EPRIST sur l'éventualité d'une négociation couplée abonnements/APC entre Couperin.org et Springer

Lors de la réunion des responsables EPRIST qui s'est tenue le 31 mars 2015 au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les responsables de l'IST des organismes de recherche (12 organismes représentés) se sont prononcés sur l'opportunité de coupler dans les discussions qui vont s'ouvrir entre Couperin.org et Springer la question du prix des abonnements et des frais de publications (APC) exigibles par cet éditeur lorsque des chercheurs français optent pour une publication en Open Access. Cette éventualité d'un couplage des deux négociations avait été évoquée lors du dernier Conseil d'administration Couperin.org. Une consultation écrite des membres du Conseil d'administration de Couperin.org sur cette question est actuellement en cours, à la demande des deux vice-présidents de Couperin.org.

Un tour de table a permis à chaque participant de s'exprimer sur l'opportunité d'un tel couplage. Ce même tour de table a mis en évidence le niveau de connaissance des budgets d'APC de ces différents organismes. 11 des 12 participants se sont nettement opposés à l'idée d'une négociation couplée, un participant ne souhaitant pas prendre position à ce stade. Les arguments étayant cette opposition sont de natures diverses :

- un premier constat tient au niveau très inégal de connaissances des budgets d'APC dépensés au sein des organismes de recherche : seuls deux d'entre eux ont une connaissance exhaustive de ces budgets APC. Les bases objectives, chiffrées, d'une négociation saine n'existent donc pas à ce jour,
- lier la négociation des achats des ressources documentaires à celle des budgets d'APC revient à « fléchir » a priori vers un (ou des) éditeur(s) donné(s) des crédits APC. Ceci n'est pas satisfaisant au regard des logiques concurrentielles : les éditeurs de moindre taille ou les « pure players » de l'édition scientifique en Gold OA ne peuvent être intégrés à cette négociation groupée. Dans les faits, le couplage des deux négociations reviendrait à favoriser les éditeurs qui sont en mesure de lier ces deux postes de revenus. Or l'un des avantages potentiels du modèle économique du Gold Open Access est de pouvoir mettre en concurrence différents éditeurs avec le souci d'optimiser l'effort de publication,
- la décision de publier, et de publier dans telle revue plutôt que telle autre, relève d'un choix scientifique des chercheurs et des équipes de recherche. Négocier en amont des budgets APC avec tel ou tel éditeur reviendrait à contourner cette liberté scientifique, sans que les négociateurs aient de légitimité spécifique pour le faire. De plus gérer les APC de façon centralisée au sein des établissements pourrait « déresponsabiliser » les chercheurs s'agissant de la gestion des budgets d'APC,

- un point de droit de la concurrence (à vérifier) peut être aussi soulevé : les achats de ressources documentaires d'une part, le paiement d'APC d'autre part relèvent de prestations nettement différenciées. Lier les deux aspects dans la négociation commerciale pourrait relever du concept de « vente liée », absolument prohibée en droit de la concurrence.

Le couplage entre achat de ressources documentaires et volumes d'APC répond visiblement au souhait des éditeurs d'imposer une hausse négociée mais régulière de leur revenus en faisant des APC un nouveau vecteur de croissance. Le couplage APC/abonnement prolonge et pérennise la spirale haussière des revenus et des marges dont les éditeurs ont déjà bénéficié par le passé.

- coupler la négociation d'achat de ressources documentaires et celle des APC revient implicitement à favoriser le modèle du Gold OA avec APC, qui a la faveur de la plupart des éditeurs, au détriment d'un choix plus volontaire en faveur d'autres modèles, Open Access « Green », journaux/plateformes éditoriales subventionnés (Gold sans APC), épi-journaux (Gold sans APC) ou autres innovations, que pourraient porter les communautés scientifiques. Dans un contexte où les canaux de la publication scientifique se diversifient et n'empruntent plus forcément le support de la revue, le couplage APC/abonnements revient à pérenniser un mode de publication dont il est évident qu'il n'est plus aujourd'hui le plus pertinent.

A ces raisons de fond se superposent des raisons pratiques :

- les achats de ressources documentaires et le paiement des APC relèvent de lignes budgétaires différentes qu'il est difficile de coordonner. Les responsables des achats de ressources documentaires n'ont ni la légitimité, ni les relais nécessaires pour redistribuer de façon raisonnée des APC négociées de façon globale,
- même lorsque l'auteur de correspondance d'un article scientifique est clairement identifié comme appartenant à un établissement, il arrive fréquemment que les APC soient en fait imputables à des budgets de ressources propres (budgets européens, Wellcome Trust...) et non à l'établissement lui-même,
- un autre problème tient au manque de transparence, de la part des éditeurs, sur l'impact économique du Gold OA Hybrid, le paiement d'APC ne s'étant pas traduit à ce jour par une baisse du prix de l'abonnement aux revues répondant au modèle économique hybride.

Les participants expriment leur crainte d'un gonflement incontrôlé des budgets des APC, sur lesquels il est nécessaire que les établissements se dotent d'une visibilité et de moyens de contrôle de la dépense. Mais le couplage des négociations entre achats de ressources documentaires et APC ne peut-être le vecteur de ce meilleur contrôle.